

DELIBERATION

du Conseil d'administration de l'Université du Mans

Séance du 22 juin 2023

II. DELIBERATIONS, INFORMATIONS ET DEBATS D'ORIENTATION GENERAL

2.2 – Recherche, valorisation & innovation

2.2.1 Désignation de Madame Céline BEGUIN pour assurer la fonction de Référente Intégrité Scientifique (RIS)

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

- VU** *le code de l'Éducation et notamment son Art. L.712-3 ;*
- VU** *les statuts de l'Université du Mans approuvés par le Conseil d'Administration réuni en séance le 12 octobre 2017 ;*
- VU** *l'adoption de la charte d'intégrité scientifique par le conseil d'administration réuni en séance le 28 janvier 2021 (n°2021-01-28-004) ;*
- VU** *l'avis favorable de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire, réunie en séance le 9 février 2023 (n°2023-02-09/27) ;*
- VU** *l'avis favorable de la Commission de la Recherche de l'Université du Mans, réuni en séance le 9 mars 2023 (n°2023-03-09-012).*

APRES EN AVOIR DELIBERE,

- **Approuve avec 1 abstention, 27 voix pour et 0 voix contre la Désignation de Madame Céline BEGUIN pour assurer la fonction de Référente Intégrité Scientifique (RIS). Le détail est annexé à la présente.**

Le Mans, le 27 juin 2023

Le Président de l'Université du Mans

Pascal LEROUX

Nombre de membres en exercice lors de cette séance : 36

Candidature aux postes de Référénte éthique Référénte intégrité scientifique de l'Université

jeudi 22 juin 2023

→ **Maître de conférences en droit privé, LMU, 2012**

Depuis
2013-2014

Co-directrice des Masters 1 et 2, Droit des Assurances

- Préparation du dossier d'Accréditation auprès du Ministère (2016 ; 2021)
- **Mise en place de l'apprentissage en deuxième année de Master (2022-2023)**

Champs de recherche principaux :
droit des assurances, droit des données personnelles et du numérique

2013-2022

**Responsable du Certificat Informatique et Internet, niveau 2, spécialité
Métiers du droit (C2i2®)**, pour les étudiants des quatre Masters 2 juridiques

Depuis 2022

**Responsable du Pix + Droit,
Certification de compétences numériques approfondies,**

Mise en place pour les étudiants des six parcours de formation de Master 1 de Droit

Responsable de diplôme de Master et certifications numériques



→ référent intégrité scientifique

Participer au réseau national des référents intégrité scientifiques

Traiter les signalements de manquements à l'intégrité scientifique

Organisation des sessions de sensibilisation à l'intégrité scientifique

Participer au comité d'éthique de la recherche de la COMUE

Echanger avec les composantes et laboratoires de recherche sur leurs problématiques

Implication auprès des composantes et laboratoires de recherche



→ référent éthique de l'établissement

Participer au système de lutte contre les discriminations

Participer à la sensibilisation sur les procédures de recrutement de personnels

Participer à la sensibilisation sur les procédures de recrutement de personnels en situation de handicap

Mettre en place une veille éthique, notamment sur les bonnes pratiques

Implication avec les instances administratives

DELIBERATION

De la Commission de la Formation et Vie Universitaire

∞ Séance du 09 février 2023 ∞

Candidature au poste de référent Intégrité Scientifique :
Madame Céline Béguin
LE MANS UNIVERSITÉ
(Document en annexe)

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire (C.F.V.U.),

- VU le code de l'Education et notamment son Art. L712-6-1
VU la loi 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'Enseignement Supérieur et la Recherche, et notamment son article 116
VU les statuts de l'Université du Mans approuvés par le Conseil d'Administration, réuni en séance le 12 Octobre 2017,

APRES EN AVOIR DELIBÉRÉ,

- Adopte à la majorité : **18 POUR 0 CONTRE 0 ABSTENTION**

Se référer au dossier de candidature en annexe

Le Mans, le 09 février 2023,

Pour le Président de l'Université,
Le Vice-Président de la CFVU,


Sylvain DUFRANO

DÉLIBÉRATION
de la Commission de la Recherche de l'Université du Mans

Réunion du 09 mars 2023

**Objet : Désignation de Mme Céline BEGUIN pour assurer la fonction de
Réfèrent Intégrité Scientifique (RIS) à compter du 1er avril 2023**

LA COMMISSION DE LA RECHERCHE DE L'UNIVERSITÉ DU MANS

VU le code de l'Éducation et notamment son article L712-5 ;

*VU les statuts de l'Université du Mans approuvés par le Conseil d'Administration
réuni en séance le 12 octobre 2017 ;*

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Approuve à l'unanimité des voix (22 voix pour), la désignation de Mme Céline BEGUIN pour assurer la fonction de Réfèrent Intégrité Scientifique (RIS). En raison de la modification de la Charte relative à l'intégrité scientifique, sa mission prendra effet au 1^{er} avril 2023 au lieu du 1^{er} février 2023.

Le Mans, le 09 mars 2023

Pour le Président de l'Université,
Le Vice-Président Recherche


Gérard BILLARD

Sommaire

D) FONCTIONS UNIVERSITAIRES ET PARCOURS ACADÉMIQUE 2

II) RESPONSABILITÉS ADMINISTRATIVES 3

III) EXPÉRIENCES D'ENSEIGNEMENT 5

IV) ENCADREMENT PÉDAGOGIQUE DE TRAVAUX DE RECHERCHE D'ÉTUDIANTS 8

V) SUIVI PÉDAGOGIQUE D'ÉTUDIANTS ET INNOVATION PÉDAGOGIQUE 9

VI) RAYONNEMENT SCIENTIFIQUE 12

Section 1 : Activités de recherche 12

Section 2 : Travaux de recherche 13

A) RECHERCHES CONSACRÉES AU DROIT DES ASSURANCES 13

B) RECHERCHES CONSACRÉES AUX ASPECTS NUMÉRIQUES DU DROIT CIVIL 20

C) RECHERCHES CONSACRÉES À LA PROCÉDURE ET À LA DÉJUDICIARISATION 21

D) RECHERCHES CONSACRÉES À L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE 22

E) ARTICLES SUR LES ASPECTS NUMÉRIQUES ET PROBATOIRES DU DROIT SOCIAL 23

Section 3 : Projets de recherche 24

Synthèse des publications et interventions orales

6 contributions dans des ouvrages collectifs
12 articles d'actes de colloques
13 articles publiés dans des revues juridiques
124 sommaires de jurisprudence et d'actualité législative et réglementaire
3 notes d'arrêt de la Cour de cassation

Organisation de manifestations scientifiques :
3 Colloques organisés (2015, 2018, 2022)
2 Demi-journées de conférences (2018)
2 Conférences de 2 heures (2016, 2022)

Cycle annuel de conférences sur le numérique en Master depuis 2013

Communications lors de manifestations scientifiques (avec ou sans actes) : 25

I) FONCTIONS UNIVERSITAIRES ET PARCOURS ACADÉMIQUE

2016-2017	Sous-admissible au concours d'agrégation de droit privé et sciences criminelles
2012-2013	Admissible au concours d'agrégation de droit privé et sciences criminelles
Depuis 2012-2013	Maître de conférences en droit privé à l'Université du Mans (anciennement Université du Maine)
2011-2012	Attachée temporaire d'enseignement et de recherche (A.T.E.R.), à l'Université Paris-Nord (Paris XIII), temps plein
2012	Qualification aux fonctions de maître de conférences
2011	Doctorat de Droit privé à l'Université Panthéon-Assas (Paris II), « Les contrats d'assurance sur la vie et le droit patrimonial de la famille », sous la direction de M. le Professeur Y. LEQUETTE, mention très honorable avec les félicitations du jury, proposition pour un prix de thèse. Thèse soutenue le 1 ^{er} décembre 2011 devant un jury composé du doyen Bernard BEIGNIER (Professeur à l'Université de Toulouse, rapporteur), de MM. Michel GRIMALDI et Laurent LEVENEUR (Professeurs à l'Université de Panthéon- Assas), M. Philippe PIERRE (Professeur à l'Université de Rennes 1, rapporteur) et de Maître Jean-François SAGAUT (Notaire à Paris). <i>Champs de recherches doctorales</i> : droit des assurances, des successions et libéralités, des régimes matrimoniaux, du pacte civil de solidarité, des personnes et fiscalité. <i>Prix de thèse</i> de l'Université Panthéon-Assas (Paris II), obtenu en 2012. À paraître dans la collection de thèses Doctorat & Notariat, Defrénois éd.
2007-2009	Attachée temporaire d'enseignement et de recherche (A.T.E.R.), à l'Université Panthéon-Assas (Paris II), temps plein
Janvier 2002 - Juin 2007	Avocate, Collaboratrice de la SCP J.-J. GATINEAU, Paris 8^{ème}, Avocat au Conseil d'État et à la Cour de cassation, Expérience professionnelle du contentieux civil Rédaction de mémoires en droit du travail, de la Sécurité sociale et droit civil.
2001	Certificat d'aptitude à la profession d'avocat (C.A.P.A.)
2000	DESS de propriété industrielle de l'Université Panthéon-Assas (Paris 2)
1999	DEA de droit privé général de l'Université Panthéon-Assas (Paris 2), mention Bien
1998	Maîtrise de droit privé, à Université Panthéon-Assas (Paris 2), mention Assez Bien Certificat de sciences criminelles de l'Institut de criminologie, (Paris 2)

1997	Licence en droit privé, Université Panthéon-Assas (Paris 2), mention Assez Bien
1996	Diplôme d'Études Universitaires Générales de droit (D.E.U.G.), Université Reims Champagne-Ardenne, mention Bien.
1994	Baccalauréat A1, Lettres et mathématiques, Académie d'Amiens, mention Assez Bien

II) RESPONSABILITÉS ADMINISTRATIVES

A) Responsable pédagogique de formations universitaires

Depuis 2013-2014	Co-directrice des Masters 1 et 2, Droit des Assurances, - Co-Directeur : professeur Pierre-Grégoire MARLY (anc. Master 2 Assurance-Banque) - Préparation du dossier d'Accréditation auprès du Ministère (2016 ; 2021) - Mise en place de l'apprentissage en deuxième année de Master (2022-2023) - www.univ-lemans.fr/master/droit-des-assurances
---------------------	--

2013-2022	Responsable du Certificat Informatique et Internet, niveau 2, spécialité Métiers du droit (C2i2[®]), pour les étudiants des quatre Masters 2 juridiques
-----------	---

Depuis 2022	Responsable du Pix + Droit, Certification de compétences numériques approfondies, Mise en place pour les étudiants des six parcours de formation de Master 1 de Droit
-------------	---

B) Création de diplômes et certifications universitaires

2013-2014	Création de la certification numérique à la faculté de Droit : Certificat Informatique et Internet, niveau 2, spécialité Métiers du droit (C2i2[®]), - Conception d'un espace de cours à distance avec mise en ligne par Internet de documentation (<i>e-learning</i>), d'activités à but professionnalisant et de questionnaires (Télé-déclarations, plaintes et recours en ligne, questionnaires à choix multiples...) - Organisation d'un cycle de conférences avec des professionnels (avocat, huissier, notaire, commissaire de police, directeur des services informatiques...).
-----------	---

2013-2014	Création du Diplôme Universitaire Gestion patrimoniale, Formation continue à destination de professionnels en présentiel et EaD - Enseignement en présentiel et à distance, suivi de mémoires comme référent. - Conception d'une plateforme d'enseignement à distance (<i>e-learning</i>), avec mise en ligne par Internet de cours, d'activités sur un forum d'échanges, de questionnaires à choix multiples, d'exercices en auto-évaluation et de sujets de cas pratiques dont la résolution est déposée en ligne par les apprenants.
-----------	--

Depuis 2022 **Création de la certification numérique Pix + Droit, à la faculté de Droit**
 Mise en place pour six parcours de formation de Master 1 de Droit
 Cours et entraînements en vue de la certification de compétences numériques

C) *Projet de Création d'un Institut des assurances du Mans*

Afin de renforcer la visibilité de la recherche en assurance au Mans et de mettre en valeur la désignation de notre Université comme Pôle d'excellence de formation par France Assureurs en 2014 (représentation nationale du secteur professionnel de l'assurance) nous préparons la **création d'un Institut des assurances du Mans, avec mon collègue Pierre-Grégoire MARLY, dont nous serions les deux cofondateurs.**

Des Instituts des assurances existent dans d'autres Universités disposant de formation en Master de Droit des assurances, telles Paris-Sorbonne (Paris1), Lyon, Bordeaux, Aix en Provence, Paris-Dauphine. Toutes les facultés de Droit formant des spécialistes en droit des assurances n'en possèdent pas, telles Montpellier, Lille, Rouen, Caen, Nantes...

Nous placer sous un **gage scientifique d'excellence constituerait pour notre Université un atout d'attractivité supplémentaire**, notamment pour l'évaluation des unités de recherche (HCERES) mais également pour les étudiants de Licence candidats à l'entrée en Master, qui viennent de la France entière. Le projet a été évoqué avec les instances universitaires et collègues et se trouve au stade de la rédaction des statuts pour une mise en place dans l'année.

D) *Fonctions au sein des instances universitaires*

Depuis 2013-2014	Membre élue de la Commission Consultative d'Établissement (C.C.E.) - Vice-présidente du Comité de sélection de recrutement d'un maître de conférences en droit privé, à l'Université du Maine, mai 2016 (Préparation des documents administratifs, contrôle de la convocation des candidats) - Membre de comités de recrutement de maître de conférences à l'Université du Mans en mai 2019 et mai 2022 (section 01 et 03) - Membre des comités de sélection d'attribution des contrats temporaires et contrats d'attachés temporaires d'enseignement et de recherche (C.T.E.R. ; A.T.E.R.)
Depuis 2013-2014	Membre de la Commission pédagogique des formations de Droit Étude des candidatures de transfert et des dossiers d'équivalence à la faculté de droit
Depuis 2019	Membre élue du Conseil de l'Unité de formation et de recherche Droit, sciences économiques et gestion (U.F.R.), Le Mans Université
Depuis 2020	Référent numérique de la faculté de Droit et logiciel Compilatio, Le Mans Université

E) Participation au processus de recrutement et d'avancement des enseignants-chercheurs

2016	- Vice-présidente du Comité de sélection recrutant un maître de conférences en droit privé, à l'Université du Maine. Préparation des documents administratifs, contrôle de la convocation des candidats
2016 à 2022	- Membre de onze Comités de sélection recrutant un maître de conférences en droit privé (section 01) : deux à l'Université du Mans, deux à l'Université de Lorraine (Metz), au CNAM pour l'École supérieure des géomètres et topographes (ESGT), à l'Université du Littoral et cinq à l'École de droit de la Sorbonne (Paris 1)
2019	- Membre d'un Comité de sélection d'un maître de conférences en maître de conférences en histoire du droit (section 03), à Le Mans Université.
Depuis 2013	- Membre des comités de sélection d'attribution des contrats temporaires et contrats d'attachés temporaires d'enseignement et de recherche (C.T.E.R. ; A.T.E.R.), en qualité de membre élue de la Commission Consultative d'Etablissement (C.C.E.)
2019	Rapporteur au titre de la procédure d'avancement des enseignants chercheurs pour un maître de conférences en sciences, Le Mans Université
2022	Rapporteur au titre de la procédure de prime individuelle des enseignants chercheurs (RIPEC 3) pour un maître de conférences en droit, Université du Littoral

III) EXPÉRIENCES D'ENSEIGNEMENT

A) Maître de conférences en droit privé à l'Université du Mans et chargée de cours vacataire (2001 à 2022)

Cours de droit des assurances :

- **Droit du contrat d'assurance**,
Masters 1 Droit des affaires et Monnaie Banque finance (2022-2023)
- **Assurance et numérique**, Master 2 Droit des Assurances (2022-2023)
- **Intelligence artificielle en assurance**, Master 1 Droit de l'Intelligence artificielle, ICP Paris (2022-2023)
- **Assurances de l'entreprise**, Master 2 Droit des Assurances (depuis 2012).
- **Assurance de l'emprunteur et du crédit**, Master 2 Droit des Assurances (depuis 2012).
- **Introduction à l'assurance**, Licence professionnelle Droit et gestion des entreprises agricoles (depuis 2012)

- Assurance de dommages, Master 2 Droit des Assurances (2015-2016 à 2019-20)
 - Assurance de dommages, Licence professionnelle Assurance, Banque, Finance (2012-2013 et 2013-2014)
 - Assurance de personnes, Master 2 Droit des Assurances (2012-2013 et depuis 2017)
 - Assurance sur la vie, Diplôme Universitaire Gestion patrimoniale (2013 à 2017)
 - Séminaire approfondi en assurance sur la vie, Master 2 Gestion de patrimoine, Université Strasbourg (2014)
 - Droit des assurances, Master 1 Économie, Assurance, Analyse financière (2012-2013)
- Cours de droit civil :**
- Droit des personnes vulnérables, Master 1 Droit de la santé et Master 1 Droit privé (2022-2023)
 - Droit des personnes, 1^{er} année de Licence de droit (2012-2013)
 - Droit des personnes, Institut d'études judiciaires (I.E.J.) (2012-2013 à 2015-2016)
 - Droit des contrats, 2^{ème} année de Licence de droit, Centre de Laval (2012-2013 à 2018-19)
 - Gestion et fiscalité du patrimoine, Master 2 Droit des Assurances (depuis 2012)
 - Gestion et analyse patrimoniale, Diplôme Universitaire Gestion patrimoniale (2013-2014 à 2017- 2018)
 - Droit des régimes matrimoniaux, Diplôme Universitaire Gestion patrimoniale (2013 à 2017)
 - Droit civil notarial (régimes matrimoniaux, successions et libéralités), 2^{ème} année de Capacité, Université Panthéon-Assas, Centre de Melun (2001-2003)

Cours de droit du numérique :

- Droit du numérique (18h), Master 1 Informatique, Faculté de sciences (2022-2023)
- Informatique et Droit (18h), 3^{ème} année de Licence Informatique, Faculté de sciences (dès 2017-2018)
- Droit à l'ère numérique en Master 2 de Droit (15h) : « données personnelles », « contrat et numérique », « preuve à l'ère numérique », « secteur public et numérique » (dès 2013-2014)
- Réseaux sociaux (12 h), Licence de droit, parcours Droit éthique et numérique (dès 2019-2020)
- Droit des données personnelles (30h, avec travaux dirigés), Master 1 Droit de l'Intelligence artificielle, Institut catholique de Paris (depuis 2021-2022)
- Droit des données personnelles (6h), première année de Licence de Droit (dès 2015-2016)

Formations professionnelles en gestion de patrimoine et en assurance :

- Droit des régimes matrimoniaux (7h30), Diplôme Universitaire Gestion patrimoniale (2013 à 2017)
- Gestion de patrimoine et analyse patrimoniale (12h), DU Gestion patrimoniale (2013 à 2017)
- Droit approfondi du contrat d'assurance vie (12h), DU Gestion patrimoniale (2013 à 2017)
- Actualité de l'assurance sur la vie (6h), École Nationale de la Magistrature (2016 et 2017)
- Principes du droit des assurances (6h), Certificat National de compétence Mandataire judiciaire à la protection des majeurs, Université Panthéon-Assas (Paris II) (2013 à 2017)
- Droit des données personnelles et distribution d'assurance, Journée EFE (2019, 2020, 2021)

Cours d'initiation aux contentieux judiciaire, administratif et européen :

- **Institutions juridictionnelles**, 1^{ère} année de Licence en droit, Centre de Laval (2017-2018)
- **Institutions judiciaires**, 1^{ère} année de Licence en droit, Université Paris-Nord (Paris XIII) (2011-2012)
- **Cours de Technique de cassation en matière sociale**. Master 2 Juriste d'entreprise, Université F. Rabelais de Tours (2005 à 2010)

B) Enseignant vacataire et d'attachée temporaire d'enseignement et de recherche (trois contrats annuels à temps plein) (1999 à 2012)

Travaux dirigés d'initiation aux contentieux judiciaire, administratif et européen :

- Travaux dirigés d'Institutions judiciaires, 1^{ère} année de Licence Administration Économique et sociale, Université Panthéon-Assas (Paris II) (2008-2009)
- Travaux dirigés de droit processuel européen, Maîtrise de Droit, Université Panthéon-Assas (2008 à 2012)

Travaux dirigés de droit patrimonial de la famille (régimes matrimoniaux et successions) :

- Travaux dirigés de droit des régimes matrimoniaux, successions et libéralités, 2^{ème} année de Capacité en Droit, Université Panthéon-Assas (Paris II) (1999 à 2012)
- Travaux dirigés de droit des régimes matrimoniaux, Université Panthéon-Assas (Paris II) (2000 à 2002 et 2007 à 2009)

Travaux dirigés de droit des affaires et droit du travail :

- Travaux dirigés de droit des affaires (droit commercial, de la concurrence et de la distribution, droit des sociétés), 2^{ème} et 3^{ème} année de Licence en droit, Université Paris-Nord (Paris XIII) (2011-2012)
- Travaux dirigés de droit du travail, relations individuelles, 3^{ème} année de Licence en Droit, Université Panthéon-Assas (Paris II) (2007-2008)

Travaux dirigés d'introduction au droit et droit de la famille :

- Travaux dirigés d'Introduction au droit, 1^{ère} année de Licence en Droit, Université Paris-Nord (Paris XIII) (2011-2012)
- Travaux dirigés d'Introduction au droit et droit de la famille, 1^{ère} année de *Licence Langues étrangères appliquées* (L.E.A.), Université Sorbonne Nouvelle, Fac. Lettres (Paris III) (1999 à 2001)

IV) ENCADREMENT PÉDAGOGIQUE DE TRAVAUX DE RECHERCHE D'ÉTUDIANTS

A) Participation à trois comités annuels de suivi de thèses de doctorat (Le Mans Université)

- Chantal SOBEH, Les enjeux juridique liés à l'émergence numérique dans le secteur de la santé, M. BOUTEILLE-BRIGANT (Dir.), depuis 2022
- Florent LOYSEAU de GRANDMAISON, Nature et régime du contrat d'affacturage en droit positif français, P.-G. MARLY (Dir.), depuis 2021
- Cerise de BARTILLAT, La responsabilité de l'assureur, P.-G. MARLY (Dir.), depuis 2018

B) Participation à l'animation d'une Master Class pour des doctorants

- Communication orale sur « La blockchain dans l'assurance et l'assurance paramétrique », 28 juin 2022, Université d'été, Master-Class Europa Agri-Droit, Santé & Climat, Antenne de la faculté de droit de Laval (Mayenne).

C) Organisation d'interviews réalisés par des étudiants de Master 2 pour un dossier spécial publié dans une revue juridique

- Encadrement de trois groupes de deux étudiants rédigeant trois interviews d'intervenants professionnels à un colloque en vue de la publication des actes. Délimitation des questions posées, échanges, supervision et finalisation du texte écrit de l'interview avec chaque groupe.

Travaux parus in « Dossier Intelligence artificielle en assurance », Dalloz IT/IP juillet 2022, p. 354 et s. et à paraître en octobre 2022.

D) Encadrement de la rédaction par des étudiants d'un chapitre d'un ouvrage (2021-2022)

- Interviewée par des étudiants de Licence du parcours Droit Éthique et Numérique pour la préparation d'un ouvrage intitulé : *Algorithmes, justice prédictive et juges-robots, Entre Judge Dredd et Minority Report, quels tribunaux pour demain ?*

Suivi du projet : Préparation du chapitre 2 « Le big data de la justice : quid des données personnelles des justiciables ? », délimitation des questions, différents échanges avec les étudiants, relectures et finalisation du chapitre coécrit avec une étudiante de l'Antenne de la faculté de droit à Laval (Mayenne). Ouvrage à paraître fin 2022 - début 2023.

E) Ouverture à l'apprentissage en Master 2 et Suivi pédagogique comme enseignant référent pour 8 mémoires (2022-2023)

- Aide individualisée à la préparation de mémoire pour les étudiants du Master 2 Droit des Assurances nouvellement ouvert à l'apprentissage à compter de la rentrée 2022.
- Suivi d'un projet tuteuré menant une réflexion juridique d'actualité en assurance

F) Suivi pédagogique comme enseignant référent pour 116 mémoires soutenues (2012 à 2022)

- Aide individualisée à la préparation de mémoire pour les étudiants du Master 2 Droit des Assurances et les professionnels de formation continue du Diplôme Universitaire Gestion patrimoniale (huit à quinze par an, dès 2012 ; 72 en Master 2, 16 en DU)
- Aide individualisée à la préparation de mémoire pour les étudiants de Licence professionnelle Assurance, Banque, Finance (deux à cinq par an, dès 2013 : 28 mémoires)

***V) SUIVI PÉDAGOGIQUE D'ÉTUDIANTS ET
INNOVATION PÉDAGOGIQUE***

A) Suivi d'apprentissage et de projet tuteuré en Master 2 Droit des assurances

- Suivi individuel d'étudiants de Master 2 Droit des assurances en apprentissage en entreprise, ainsi que de leur mémoire (huit, 2022-2023) ; suivi d'un projet tuteuré menant une réflexion juridique d'actualité en assurance (2022-2023)

B) Suivi d'apprentissage et de projets tuteurés en Licence professionnelle

- Suivi de projet tuteuré pour un groupe d'étudiants de Licence professionnelle Droit et gestion des entreprises agricoles, détermination du sujet de projet et suivi préparatoire du rapport écrit sur une question juridique professionnelle : « L'assurance du risque agricole » (2021-2022)
- Suivi individuel d'étudiants en apprentissage en entreprise et de projet tuteuré pour les étudiants de Licence professionnelle Assurance, Banque, Finance (un à deux par an, dès 2013) ; détermination du sujet de projet tuteuré sur une question de culture juridique en assurance et suivi préparatoire du rapport écrit du groupe d'étudiants
- Participation aux jurys de soutenance des projets tuteurés préparés collectivement par des étudiants de Licence professionnelle Assurance, Banque, Finance (cinq jurys par an, dès 2012)

C) Organisation et suivi de dossiers numériques de compétences en Master 2

- Suivi de projets : dossiers numériques de compétences autour de thématiques technologiques liées à la spécialité de Master 2 (depuis 2013-2014 : 60 à 75 par an ; 125 étudiants en 2022-2023). Ces exercices accompagnent un cours sur le numérique, appelé « Informatique juridique professionnalisante ». Il est complété par des éclairages sur la recherche documentaire.

- Animation de séminaires de tutorat individualisé pour le perfectionnement des pré-
oficiers des étudiants de Master 2 sur les réseaux sociaux professionnels *LinkedIn®* et *Viadeo®*
(depuis 2014).

Les **dossiers numériques de compétences** comprennent plusieurs exercices de mise en situation
de réclamation numérique (saisines de médiateurs, plaintes et recours en ligne...) et une synthèse
thématique sur les évolutions numériques actuelles dans le domaine du Master. L'ensemble est
remis à distance sur un espace de cours accessible en ligne sur Internet pour une date déterminée.
La qualité du travail documentaire de bibliographie, l'orthographe, la mise en page, le nommage
du fichier sont notés, en complément du fond.

Thème général pour tous les étudiants, avec des sujets spécifiques selon la spécialité de masters,
à savoir : Contentieux, droit public, droit bancaire et financier, droit des assurances :

Données ouvertes 2021-2022 : *Open data* judiciaire, *Open data* cinq ans après la loi du 7 octobre
2016, *Open insuring*, *Open banking*

Blockchain 2020-2021 et 2019-2020 : *Blockchain* et contentieux, *Blockchain* dans le secteur
public ou Réseaux sociaux et démocratie, *Blockchain* dans le secteur financier, *Blockchain* dans le
secteur de l'assurance

Intelligence artificielle 2018-2019 : Intelligence artificielle et contentieux, Intelligence artificielle
dans le secteur public, Intelligence artificielle dans le secteur financier, Intelligence artificielle dans le
secteur de l'assurance

Entreprises technologiques 2017-2018 : *Legaltech*, *Open data* et secteur public, *Fintech*, *Assurtech*

Échanges numériques 2016-2017 : La place du numérique dans le contentieux, Marchés publics à
l'ère numérique, La sécurisation des échanges bancaires, La sécurisation des échanges de données
personnelles dans le secteur des assurances

Usages du numérique 2015-2016 : Résolution des litiges à l'ère numérique, Collectivités publiques
à l'ère numérique, La technologie financière également appelée *Fintech*, *Big data* dans l'assurance et/ou
la bancassurance

Cybersécurité 2014-2015 : Cybersécurité et contentieux et/ou prévention du contentieux.
Cybersécurité et libertés publiques, Cybersécurité dans le secteur bancaire, Cybersécurité dans le secteur
de l'assurance et/ou de la bancassurance

Sécurité informatique 2013-2014 : Procédure et sécurité informatique, Sécurité informatique et
démocratie, Sécurité informatique et secret bancaire, Sécurité informatique et assurance

D) Organisation et animation d'un cycle de conférences annuel avec des professionnels du numérique :

**Organisation d'un cycle annuel de conférences sur le Droit à l'ère numérique pour les
étudiants des quatre Masters 2 de Droit de l'Université du Mans :**

Depuis 2013-14 Présentations personnelles consacrées à la « preuve à l'ère numérique », « protection
des données personnelles », « contrat et numérique », « secteur public numérique »,
« cybercriminalité »...

- Invitation de professionnels du droit présentant les aspects numériques de leur activité (avocat, huissier, notaire, commissaire de police) ainsi que d'un chercheur en informatique ou d'un directeur informatique (stratégie de sécurité informatique et d'archivage).

- 3 à 5 par an jusqu'en 2019, 2 par an depuis 2020 [après la modification de maquette]

E) Organisation de débats participatifs avec des groupes d'étudiants

8 mars 2021 « L'assurance de perte d'exploitation », thème d'actualité en lien avec la crise sanitaire COVID-19 : détermination des sujets proposés à 13 étudiants du Master 2 Droit des assurances, constitution de groupes pour les exposés, modération et synthèse des débats (4 h).

10 déc. 2019 « La violence sur les réseaux sociaux numériques », thème d'actualité en lien avec un cours sur les réseaux sociaux : détermination des 15 sujets proposés à 25 étudiants de Licence de Droit, Antenne de Laval, constitution de groupes pour les exposés, modération des débats, synthèse des exposés (6h).

F) Organisation de concours d'éloquence et entraînement d'étudiants à la prise de parole en public et lors de concours d'éloquence

9 mars 2020 Préparation d'un concours d'éloquence « Assurance, responsabilité et technologies », en partenariat avec Le Mans Tech, avec Marie-Julie Loyer-Lemerrier, Maître de conférences Le Mans Université. Rédaction de trois sujets : Accidents entre véhicules autonomes, entre un piéton et un *monoroue* et piratage d'un site Internet commerçant. Préparation orale de huit étudiants sur la plaidoirie : argumentation juridique et éloquence.

26 févr. 2019 Préparation d'un Concours d'éloquence sur le droit des nouvelles mobilités, assurance et responsabilités civile et pénale, en partenariat avec Le Mans Tech, avec Marie-Julie Loyer-Lemerrier, Maître de conférences Le Mans Université. Rédaction de trois sujets : Piratage d'un véhicule autonome, accidents liés à un drone de livraison et une trottinette électrique. Préparation orale de sept étudiants sur la plaidoirie : argumentation juridique et éloquence.

1^{er} avril 2022 Membre du jury d'un concours de plaidoirie entre personnages de la saga littéraire Harry Potter, in Colloque « Le droit et la magie », Université du Mans

Entraînement d'étudiants à la prise de parole en public : concours d'éloquence

2014-2022 Sept participations d'équipes du Master 2 Droit des assurances au Concours d'éloquence en assurance, organisé par l'association ALEA entre étudiants de Master de Droit des assurances de différentes universités (créé en 2014, sept éditions). Préparation orale des étudiants pour la phase de plaidoirie nationale à Paris (deux à sept étudiants).

Section 1 : ACTIVITÉS DE RECHERCHE

A) Groupes de recherche et champs de recherche

Depuis 2012	Membre du Laboratoire de recherche THÉMIS-UM (EA-4333), Axe Risque, assurances et responsabilité(s), à l'Université du Mans Membre de l'Institut du Risque et de l'Assurance (I.R.A.), à l'Université du Mans
Depuis 2021	Membre d'un Groupe de recherche avec l'Université du Maine, Portland, États-Unis
Depuis 2022	Membre d'un Groupe de recherche avec l'Université Laval, Canada

Champs de recherche :

ASSURANCE – GESTION DE PATRIMOINE – PERSONNE – MORT
DONNÉES PERSONNELLES – NUMÉRIQUE – INTELLIGENCE ARTIFICIELLE
CONTENTIEUX ET PREUVE - ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

B) Audition comme experte par une instance publique

Nov. 2021 - Auditionnée par le Conseil Économique Social et Environnemental (CESE)

En vue de l'élaboration d'un avis sur le thème : « Climat, cyber, pandémie : le modèle assurantiel français mis au défi des risques systémiques » publié en avril 2022. Disponible à l'adresse : <https://www.lecese.fr/travaux-publies/climat-cyber-pandemie-le-modele-assurantiel-francais-mis-au-defi-des-risques-systemiques>

Enregistrement d'une présentation dans une vidéo brève des enjeux de l'assurance, accessible à l'adresse : <https://www.lecese.fr/actualites/celine-berquin-risques-emergents-et-systeme-assurantiel>

C) Manifestations en faveur de la recherche

Juin 2022 - Article sur « La protection des données et les agents conversationnels », *Magazine Décryptage* consacré aux risques et à l'incertitude, numéro 2, outil de valorisation de la recherche Le Mans Université, p. 22-3.

Téléchargeable à l'adresse : <https://intranet.univ-lemans.fr/fr/index/actualites/agenda2022/juin-2022/magazine-decryptage-risques-incertitude.html>

30 sept. 2021 - Communication orale sur « La protection des données personnelles », Inauguration du UserLab distribué sur le campus du Mans, nouvelle salle d'innovation pédagogique

27 sept. 2019 - Organisation d'un jeu sérieux, *serious game*, Nuit européenne des chercheurs.e.s Le Mans. Elaboration et présentation d'un questionnaire interactif sur le thème « Qui mène l'enquête en droit civil et en droit pénal ? », sur la preuve et l'enregistrement, sous forme d'un jeu grand public. Équipe de trois présentateurs sur le stand avec un jeu de cartes de questions au recto avec les réponses au verso

D) Activités associatives à visée de recherche scientifique

Depuis 2001 Membre de l'Association pour le Développement de l'Informatique Juridique (ADIJ), Atelier droit du travail et nouvelles technologies (2001-2015) : Rapports pour le Barreau de Paris, colloques et formations pour les avocats.

Depuis 2014 Membre de l'Association Henri Capitant des amis de la culture juridique
Membre du cercle K2, cercle de réflexion sur l'anticipation des risques

Depuis 2019 Membre du *Think Tank* numérique Cyberlex

Section 2 : TRAVAUX DE RECHERCHE

A) RECHERCHES CONSACRÉES AU DROIT DES ASSURANCES (droit du contrat d'assurance, des assurances de dommages et de personnes, innovation technologique)

1) CONTRIBUTIONS DANS DES OUVRAGES COLLECTIFS :

1) *Grandes décisions du droit des assurances*, D. KRAJESKI et J.-M. DO CARMO SILVA (Dir.), Lextenso, commentaires d'arrêts dans les sections : « Assurance de personnes », « Assurance des garanties pour le commerce extérieur », « Preuve du dommage corporel », seize décisions commentées, mars 2022.

2) *Le droit des assurances en tableaux*, A. CAYOL et R. BIGOT (Dir.), D. NOGUÉRO (Pref.), Ellipses, 2020, « section 4 : L'assurance-crédit », p. 338-349 (12 pages).

3) « Histoire des assurances de personnes, bicentenaire du dialogue entre prévoyance publique et privée », *Le sceptre renversé, Mélanges en l'honneur de Jean BARBEY*, S. MOURE, J.-B. PIERCHON (Dir.), Mare & Martin éd., 2019, p. 315-326 (12 pages)

2) ORGANISATION DE COLLOQUES AVEC PUBLICATION D'ACTES :

4) et 5)

« *Colloque Intelligence artificielle en assurance* » à l'Université du Mans

- Préparation du projet : budget, recherche de subventions, organisation matérielle et association des étudiants de Master 2,

22 janv. 2022

- Direction scientifique et organisation d'une présentation d'ouvrages sur le thème du colloque à la bibliothèque.

- Organisation d'une captation vidéo : <https://www.youtube.com/watch?v=ZplnsNxi2Is>

- Création et alimentation d'un site Internet dédié, avec accès aux captations vidéos : <https://intelartiasur.sciencesconf.org>

- Communication « **Jalons introductifs sur l'intelligence artificielle en assurance** », Dossier des actes du *Colloque Intelligence artificielle en assurance, Université du Mans*, 22 janv. 2022, in *Daloz IT/IP* 2022, p. 355 (4.5 pages).

- Communication « **L'assureur, les données et l'intelligence artificielle** », à paraître in *Daloz IT/IP* 2022 (8 pages).

6)

« *Nouvelles technologies et mutations de l'assurance* », à l'Université du Mans

- Préparation du projet : budget, recherche de subventions, organisation et matérielle association des étudiants de Master 2, organisation d'une présentation d'ouvrages sur le thème du colloque à la bibliothèque.

5 déc. 2018

- Co-direction scientifique avec M. le professeur Pierre-Grégoire MARLY

- Organisation d'une captation vidéo, <http://umotion.univ-lemans.fr/video/3948-les-enjeux-des-donnees-personnelles-assurance-et-big-data/>

- Création et alimentation d'un site Internet dédié avec accès aux captations vidéos : <https://assurance2018.sciencesconf.org/>

- Communication au colloque : « **Les enjeux de la protection des données personnelles en assurance** », publiée in *Daloz IT/IP* 2019, p. 588-592 (4 pages)

- Actes publiés in dossier spécial, *Daloz IT/IP* 2019, p. 588-613.

3) COMMUNICATIONS ORALES AVEC ACTES DE COLLOQUES :

7) « *Prise en charge du risque climatique par l'assurance privée* », *Colloque Sécurité climatique*, à l'Université du Mans. Antenne de la faculté de droit de Laval (Mayenne), 15 mars 2022, actes à paraître Presse Universitaire de Rennes.

- 8) « **Maintenir les revenus agricoles par l'assurance** », *Colloque « Isolement en ruralité »* à l'Université du Mans, Antenne de la faculté de droit de Laval (Mayenne), 19 nov. 2021, actes à paraître *RD rur* 2022. Assurance récolte, calamités agricoles et assurance paramétrique.
- 9) « **Prévention et gestion des risques naturels liés au climat par l'assurance** », *Colloque « Droit des assurances et environnement, libres propos »*, Forum Droit des assurances, webinaire, 11 juin 2021, *Dossier FDA* n° 3, *Bulletin juridique droit des assurances*, bjd.a.fr 2021 (7 pages).
- 10) « **Assurance-vie, successions et libéralités** », Actes du *Colloque Assurance-vie et pratique notariale, ARNU - Université d'Abx-Marseille*, 16 avr. 2021, in *Defrenois* 26 août 2021, n° 20212, p. 25 (4 pages).
- 11) « **Le traitement du risque sanitaire par l'assurance** », Actes du *Colloque L'entreprise et la crise sanitaire*, Université du Littoral (Ulco), Skema business school (Lille), 22 janv. 2021, *Cahiers de droit de l'entreprise*, n° 5, Septembre 2021, dossier 38 (6 pages). Assurance de responsabilité civile, couverture des pertes d'exploitation, construction d'un régime de couverture des catastrophes exceptionnelles

Captation vidéo, intervention en webinaire : <https://motion.univ-lemans.fr/video/7670-conference-le-traitement-du-risque-sanitaire-par-lassurance-celine-beguain-mcf-universite-du-mans-colloque-universite-littoral-skema-business-school/>

4) COMMUNICATIONS ORALES :

- 12) « **L'assurance sur la vie des personnes vulnérables** », 15 juin 2022, présentation des débats juridiques sur les pouvoirs en matière de tutelle, curatelle, sauvegarde de justice, mandat de protection future, deux heures de présentation et échanges avec des professionnels, Groupe BPCE.
- 13) « **Intelligence artificielle, responsabilité civile et assurance** », *Cycle de conférences « L'intelligence artificielle : quelle intelligence juridique ? »*, Cour de cassation, 27 mai 2021, table-ronde de deux heures, Captation vidéo globale : présentation de IH01 à IH13, puis IH54 à 2H02) <https://www.youtube.com/watch?v=-Pq41Y4V-UJ>.
- 14) « **Intelligence artificielle et assurance** », « *Projet interdisciplinaire de recherche Quelle régulation pour l'intelligence artificielle ?* », Colloque Université Paris-Descartes 14 févr. 2019, table-ronde d'une heure, Captation vidéo globale : (Présentation et échanges dès 3h57), <https://mediad.parisdescartes.fr/#/watch?id=V57w63g24Upr>
- 15) « **L'assurance et la prévention des risques naturels et technologiques** », Séminaire « La couverture des risques majeurs », *Cycle de conférences Prévisions, Précautions, Préventions, Catastrophes*, Centre d'Alembert, Université Paris-Sud, Faculté de droit Jean Monnet (Sceaux), 13 avril 2018, Prévention et prise en charge des risques majeurs, Captation vidéo : <http://www.centre-dalembert.universite-paris-saclay.fr/2018/03/seminaire-13-avril-2018/#more-3487> ; https://www.youtube.com/watch?v=0Kn_GAXHn9M

16) « La maltraitance financière et l'assurance sur la vie », *Commission ouverte du Barreau de Paris*, 14 juin 2017, réunions pour l'actualisation et la formation des avocats, Deux heures de présentation et échanges avec des avocats.

5) ARTICLES EN DROIT DES ASSURANCES :

17) « Guide actualisant le pack de conformité Assurance : clarification des principes de protection des données personnelles », *Resp. civ. et assur.* 2022, chr. 3.

18) « La réforme des assurances du commerce extérieur », *Revue Lamy de droit des affaires (R.L.D.A.)*, n°132, déc. 2017, p. 25-28 (4 pages).

19) « Encore la preuve du contrat d'assurance ! (À propos de Cass. 2^e civ. 8 juin 2017, n°16-17204) », *Bulletin juridique droit des assurances (B.J.D.A.)*, n°52, 2017.

20) « Assurance sur la vie et trouble mental », *Revue générale de droit des assurances (R.G.D.A.)*, 2014, p. 420-5.

6) NOTES, OBSERVATIONS DE JURISPRUDENCE ET ACTUALITÉ LÉGISLATIVE EN DROIT DES ASSURANCES :

21) Note « Les assurances de l'acquisition immobilière de concubins (À propos de Cass. 1^{er} civ., 20 oct. 2021, n° 20-11921) », *Bulletin juridique droit des assurances (B.J.D.A.)*, n°72, 2022.

22) Note « Quels contrôles de la mesure de saisie pénale de contrat d'assurance sur la vie ? (À propos de Cass. Crim. 25 octobre 2017, n°16-87111) », *Bulletin juridique droit des assurances (B.J.D.A.)*, n° 54, 2018.

23) Note « Présomption de mandat des coassureurs en faveur de l'apérteur (À propos de Civ. 2^{ème}, 8 juin 2017, n°16-19973) », *B.J.D.A.*, n° 52, 2017.

24) à 148) Depuis 2012 : *L'Essentiel Droit des assurances*, Lextenso éd., Contributions mensuelles (124 publications)

2022 - Obs. sur Cass. 2^e civ., 10 nov. 2021, n° 19-25881 ; *LEDA* janv. 2022, n°DAS200k8.

- Obs. sur Cass. crim., 15 déc. 2021, n° 21-82015, *LEDA* févr. 2022, n° DAS200m3

- Obs. sur Cass. 1^{re} civ., 5 janv. 2022, n° 19-24436 ; 5 janv. 2022, n° 20-16031 ; *LEDA* mars 2022, n° DAS200o2

- Obs. sur Cass. 1^{re} civ., 9 févr. 2022, n° 20-18544 ; *LEDA* avril 2022, n° DAS200q4

- Obs. sur Projet de loi d'orientation et de programmation du ministère de l'intérieur, n° 5185 : AN, 16 mars 2022, art. 5 ; *LEDA* avril 2022, n° DAS200p4

- Obs. sur Comm. sanct. ACPR 30 mars 2022, n° 2021-02 ; *LEDA* mai 2022, n° DAS200r6
 - Obs. sur Cass. 2^e civ., 7 avril 2022, n°21-11137 ; *LEDA* juin 2022, n° DAS200s9
 - Obs. sur Cass. 2e civ., 14 avr. 2022, n° 21-16435 ; *LEDA* juin 2022, n° DAS200s7
 - Obs. sur Comm. sanct. ACPR 12 mai 2022, n° 2020-10 ; *LEDA* juill. 2022, n° DAS200u7
 - Obs. sur Arrêté 27 mai 2022 ; *LEDA* juill. 2022, n° DAS200u6
 - Obs. sur Com., 15 juin 2022, n° 19-25750 ; *LEDA* sept. 2022, n° DAS200v6.
- 2021
- Obs. sur Cass. 2e civ., 26 nov. 2020, n°18-22563, *LEDA* janv. 2021, n° 113e5, p. 7
 - Obs. sur Cass. 1^{er} civ., 20 janvier 2021, n°19-16960 et 19-16959 et Cass. 1^{re} civ., avis, 18 déc. 2020, n°20-70003 ; *LEDA* mars 2021, n° 113g8, p. 2 et n° 113h8, p. 7
 - Obs. sur Cass. 2e civ., 21 janv. 2021, n°19-23180 et Cass. 1^{re} civ., 27 janv. 2021, n°19-22508, *LEDA* avril 2021, n° 113j8, p. 5 et n° 113k0, p. 7
 - Obs. sur Cass. crim., 16 mars 2021, n°20-80125 ; *LEDA* mai 2021, n° 200b4, p. 5
 - Obs. sur Cass. 1^{re} civ., 8 avr. 2021, n° 19-25236 ; *LEDA* juin 2021, n° 200d0, p. 5
 - Obs. sur CJUE 29 avril 2021, C-383/19 et Cass. 1^{re} civ., 26 mai 2021, n°19-23714, 19-23715, 19-23716 ; *LEDA* juill. 2021, n° 200d6, p. 4 et n° 200e1, p. 6
 - Obs. sur CNIL, 20 juill. 2021, délib. n° SAN-2021-010 ; *LEDA* sept. 2021, n° 200g0, p. 7
 - Obs. sur CNIL, Guide actualisant le Pack de conformité assurance, juill. 2021 ; *LEDA* oct. 2021, n° 200h3, p. 7
 - Obs. sur Conseil d'État, 9^e et 10^e ch. réunies, 7 oct. 2021, n°438374 et Cass. 3^e civ., 16 sept. 2021, n°20-15518 ; *LEDA* nov. 2021, n° 200i5, p. 6 et n° 200h8, p. 2
 - Obs. sur Cass. 2e civ., 30 sept. 2021, n°19-25045 ; *LEDA* déc. 2021, n° 200j6, p. 4
- 2020
- Obs. sur Cass. soc., 5 nov. 2020, n°19-17164, *LEDA* déc. 2020, n° 113c8, p. 6
 - Obs. sur Cass. 1^{er} civ., 30 septembre 2020, n°19-11187, *LEDA* nov. 2020, n° 113b2, p. 7
 - Obs. sur Cass. 2^{ème} civ., 16 juill. 2020, n°19-18795, *LEDA* oct. 2020, n° 112y9, p. 7
 - Obs. sur Civ. 1^{ère}, 2 juil. 2020, n°19-11417 et 19-13636, n°19-10308 et Crim., 24 juin 2020, n°19-85074 ; *LEDA* sept. 2020, n° 112w2, p. 1 et n° 112x3, p. 7
 - Obs. sur Civ. 1^{ère}, 10 juin 2020, n°18-24284 et Crim., 22 avr. 2020, n° 19-80889 ; *LEDA* juill. 2020, n° 112v7 et 112v9, p. 6 et 7
 - Obs. sur Civ. 3^{ème}, 26 mars 2020, n° 18-25939 ; *LEDA* juin 2020, n° 112t1, p. 2
 - Obs. sur Crim., 4 mars 2020, n°19-81371 ; *LEDA* mai 2020, n° 112s7, p. 7
 - Obs. sur Civ. 1^{ère}, 26 févr. 2020, n°19-10050 ; *LEDA* avr. 2020, n° 112q7, p. 5
 - Obs. sur Loi n°2019-1428 du 24 décembre 2019 *d'orientation des mobilités* ; *LEDA* févr. 2020, n° 2, p. 3

2019

- Obs. sur Crim., 18 sept. 2019, n°18-85038 ; *LEDA* nov. 2019, n° 10, p. 6
- Obs. sur Civ. 1^{ère}, 5 juin 2019, n°17-27066 ; *LEDA* oct. 2019, n° 9, p. 5
- Obs. sur Civ. 2^{ème}, 13 juin 2019, n°18-14954 ; *LEDA* sept. 2019, n° 8, p. 6
- Obs. sur Civ. 1^{ère}, 17 avril 2019, n°18-15486 ; *LEDA* juil. 2019, n° 7, p. 8
- Obs. sur Civ. 2^{ème}, 18 avril 2019, n°18-11049 ; Com., 17 avril 2019, n°17-13790 ; *LEDA* juin 2019, n° 6, p. 5 et 6
- Obs. sur Civ. 3^{ème}, 7 mars 2019, n°18-10973 ; *LEDA* mai 2019, n° 5, p. 4
- Obs. sur Civ. 1^{ère}, 30 janv. 2019, n°18-12045 ; Crim., 30 janv. 2019, n°18-82644 ; *LEDA* avril 2019, n° 4, p. 6
- Obs. sur Civ. 1^{ère}, 16 janv. 2019, n°17-21118 ; Civ., 13 déc. 2018, n°17-22532 ; *LEDA* mars 2019, n° 3, p. 6
- Obs. sur Civ. 1^{ère}, 28 nov. 2018, n°17-20067 ; Crim., 5 déc. 2018, n°18-10058 ; *LEDA* février 2019, n° 2, p. 6
- Obs. sur Civ. 1^{ère}, 7 nov. 2018, n°17-25965 ; Crim., 7 et 21 nov. 2018, n°17-87424, 18-83041 ; *LEDA* janv. 2019, n° 1, p. 6

2018

- Obs. sur Civ. 1^{ère}, 3 oct. 2018, n°17-13113 ; *LEDA* déc. 2018, n° 11, p. 6
- Obs. sur Civ. 2^{ème}, 13 sept. 2018, n°17-20099 ; *LEDA* nov. 2018, n° 10, p. 2
- Obs. sur Civ. 1^{ère}, 11 juil. 2018, n°17-14441, 17-19581 ; *LEDA* oct. 2018, n° 9, p. 1
- Obs. sur Civ. 1^{ère}, 12 avril 2018, n°17-13118 ; *LEDA* juin 2018, n° 6, p. 5
- Obs. sur Civ. 1^{ère}, 14 mars 2018, n°17-14384 et 29 mars 2018, n°17-16873 ; *LEDA* mai 2018, n° 5, p. 3 et 5
- Obs. sur Civ. 1^{ère}, 28 févr. 2018, n°17-13269 ; *LEDA* avril 2018, n° 4, p. 5
- Obs. sur Civ. 1^{ère}, 31 janv. 2018, n°16-22945 ; *LEDA* mars 2018, n° 3, p. 3
- Obs. sur Civ. 2^{ème}, 14 déc. 2017, n°16-26687 ; *LEDA* févr. 2018, n° 2, p. 3
- Obs. sur Civ. 1^{ère}, 15 nov. 2017, n°16-25023 ; *LEDA* janv. 2018, n° 1, p. 1

2017

- Obs. sur Civ. 1^{ère}, 25 oct. 2017, n°16-23620 ; *LEDA* déc. 2017, n° 11, p. 5
- Obs. sur Civ. 1^{ère}, 13 sept. 2017, n°16-18789 ; *LEDA* nov. 2017, n° 10, p. 2
- Obs. sur Rép. Min. n°00330, 10 août 2017, *JO* Sénat, p. 2581 et Rép. Min. n°00330, 10 août 2017, *JO* Sénat, p. 2581 ; *LEDA* oct. 2017, n° 9, p. 5
- Obs. sur Civ. 1^{ère}, 22 juin 2017, n°15-27845 ; Civ. 2^{ème}, 29 juin 2017, n°16-17669 et Civ. 2^{ème}, 8 juin 2017, n°12-17137 ; *LEDA* sept. 2017, n° 8, p. 1 et 5
- Obs. sur Civ. 2^{ème}, 8 juin 2017, n°15-12544 ; *LEDA* juil. 2017, n° 7, p. 6
- Obs. sur Civ. 3^{ème}, 20 avril 2017, n°16-10696 et Crim., 19 avril 2017, n°16-80718 ; *LEDA* juin 2017, n° 6, p. 2 et 7
- Obs. sur Soc., 7 mars 2017, n°14-27229 et n°14-23193 et Crim., 8 févr. 2017, n°16-81194 ; *LEDA* mai 2017, n° 5, p. 1 et 5
- Obs. sur Civ. 2^{ème}, 2 mars 2017, n°16-6662 à 7 ; *LEDA* avril 2017, n° 4, p. 6

- Obs. sur Civ 2^{ème}, 2 févr. 2017, n°16-12997 et Civ. 1^{ère}, 1^{er} févr. 2017, n°16-11599 ; *LEDA* mars 2017, n° 3, p. 2 et 6
 - Obs. sur Crim., 5 janv. 2017, n°16-80275 ; *LEDA* févr. 2017, n° 2, p. 6
- 2016
- Obs. sur Civ 1^{ère}, 22 sept. 2016, n°15-20664 ; *LEDA* déc. 2016, n° 11, p. 5
 - Obs. sur Civ 1^{ère}, 22 sept. 2016, n°15-24015 et Civ. 1^{ère}, 28 sept. 2016, n°15-20145 ; *LEDA* nov. 2016, n° 10, p. 1 et 5
 - Obs. sur Civ 2^{ème}, 8 sept. 2016, n°15-20576 ; *LEDA* oct. 2016, n° 9, p. 5
 - Obs. sur Civ 1^{ère}, 13 juil. 2016, n°14-27148 ; *LEDA* sept. 2016, n° 8, p. 5
 - Obs. sur Civ 1^{ère}, 11 mai 2016, n°15-10447 ; *LEDA* juil. 2016, n° 7, p. 6
 - Obs. sur Civ 1^{ère}, 25 févr. 2016, n°15-12403 et Civ. 2^{ème}, 3 mars 2016, n°15-13027 ; *LEDA* mai 2016, n° 5, p. 2 et 6
 - Obs. sur Civ 1^{ère}, 10 févr. 2016, n°14-27057 ; *LEDA* avril 2016, n° 4, p. 5
- 2015
- Obs. sur Crim., 6 mai 2015, n°15-80076 et Crim., 20 mai 2015, n°14-81147 ; *LEDA* juil. 2015, n° 7, p. 5
 - Obs. sur les Décrets n°2015-460 du 22 avril 2015 et n°2015-494 du 29 avril 2015 et sur Cass. 1^{ère} civ., 9 avril 2015, n°12-16848 ; *LEDA* juin 2015, n° 6, p. 5-6
 - Obs. sur Civ. 2^{ème}, 26 mars 2015, n°14-11206 ; *LEDA* mai 2015, n° 5, p. 6
 - Obs. sur Crim., 3 mars 2015, n°13-88514 ; *LEDA* avril 2015, n° 4, p. 2
 - Obs. sur Civ. 2^{ème}, 20 nov. 2014, n°13-25979 et sur Comm. sanct. A.C.P.R. n°2014-01 du 19 déc. 2014 ; *LEDA* févr. 2015, n° 2, p. 5 et 6
 - Obs. sur Com., 4 nov. 2014, Pourvoi n°13-21993, Crim., 19 nov. 2014, n°13-84664 et Civ 2^{ème}, 20 nov. 2014, Pourvoi n°13-22727 ; *LEDA* janv. 2015, n° 1, p. 2 et 5
- 2014
- Obs. sur Comm. sanct. A.C.P.R. n°2013-05 du 31 oct. 2014 ; *LEDA* déc. 2014, n° 11, p. 5
 - Obs. sur Cons. Const. n°2014-414 QPC du 26 sept. 2014 ; *LEDA* nov. 2014, n° 10, p. 2
 - Obs. sur Cass. 2^{ème} civ., 3 juil. 2014, n°13-19886 ; *LEDA* oct. 2014, n° 9, p. 6
 - Obs. sur Civ 2^{ème}, 26 juin 2014, n°13-27943 ; *LEDA* sept. 2014, n° 8, p. 2
 - Obs. sur Civ 3^{ème}, 7 mai 2014, n°13-16400 ; *LEDA* juil. 2014, n° 7, p. 1
 - Obs. sur Civ 1^{ère}, 30 avril 2014, Pourvoi n°13-10790, Civ 1^{ère}, 30 avril 2014, n°13-13385 et 13-14464 et sur Civ 1^{ère}, 10 avril 2014, n°13-24746 ; *LEDA* juin 2014, n° 6, p. 2 à 3
 - Obs. sur Civ 1^{ère}, 19 mars 2014, n°13-12076 ; *LEDA* mai 2014, n° 5, p. 5
 - Obs. sur Civ 1^{ère}, 18 déc. 2013, n°12-25662 et sur Civ 1^{ère}, 4 déc. 2013, n°12-13401 ; *LEDA* févr. 2014, n° 2, p. 5 et 6
- 2013
- Obs. sur Civ 2^{ème}, 3 oct. 2013, n°12-23127 et sur Civ 1^{ère}, 25 sept. 2013, n°12-20388 ; *LEDA* déc. 2013, n° 11, p. 2 et 6
 - Obs. sur Civ 1^{ère}, 11 sept. 2013, n°09-12442 et sur Civ 1^{ère}, 25 sept. 2013, n°12-20647 ; *LEDA* nov. 2013, n° 10, p. 4 et 6

- Obs. sur la Loi n°2013-672 du 26 juil. 2013 en matière d'assurance emprunteur ; *LEDA* oct. 2013, n° 9, p. 1
- Obs. sur Civ 3^{ème}, 29 mai 2013, n°11-25641 ; *LEDA* juil. 2013, n° 7, p. 7
- Obs. sur Civ 2^{ème}, 28 mars 2013, n°12-15403 ; *LEDA* mai 2013, n° 5, p. 5
- Obs. sur Civ 1^{ère}, 19 déc. 2012, n°11-21703 ; *LEDA* févr. 2013, n° 2, p. 5
- Obs. sur Civ 2^{ème}, 22 nov. 2012, n°11-25654 ; *LEDA* janv. 2013, n° 1, p. 2
- Obs. sur Civ 1^{ère}, 31 oct. 2012, n°11-13707 ; *LEDA* déc. 2012, n° 11, p. 1
- Obs. sur Ch. Mixte, 28 sept. 2012, n°11-18710 ; *LEDA* nov. 2012, n° 10, p. 2
- Obs. sur Civ 1^{ère}, 12 juil. 2012, n°10-25737 et sur Civ 1^{ère}, 12 juil. 2012, n° 11-21687 ; *LEDA* oct. 2012, n° 9, p. 5
- Obs. sur CJUE, 19 juil. 2012, aff. C-112/11 ; *LEDA* sept. 2012, n° 8, p. 6

2012

B) RECHERCHES CONSACRÉES AUX ASPECTS NUMÉRIQUES DU DROIT CIVIL (droit des données personnelles, des personnes, des successions, de la preuve et des contrats)

1) CONTRIBUTIONS DANS DES OUVRAGES COLLECTIFS :

- 149) - « Perspectives franco-canadiennes sur le droit à l'oubli numérique », coécrit avec P.-L. DEZIEL, in *Droit comparé Franco-Canadien*, S. NORMAND et D. CHOLET (Dir.), Société de législation comparée - Yvon BLAIS, 2019, p. 473-515 (43 pages).
- 150) - « La protection des données personnelles et la mort » in *Regards sur le nouveau droit des données personnelles*, E. NETTER (Dir.), CEPRISCA, 2019, p. 35-115 (81 pages), <https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-02357967/document>
- 151) - « Héritage numérique & cadavre(s). Pour un testament des dernières volontés numériques » in *Traité des nouveaux droits de la Mort, Tome II : La mort, incarnation(s) cadavérique(s)*, Chapitre V. section 03, M. TOUZEIL-DIVINA, M. BOUTEILLE-BRIGANT, J.-F. BOUDET (Dir.), L'Épître Lextenso éd., 2014, p. 67-82 (16 pages).

2) COMMUNICATIONS ORALES AVEC ACTES DE COLLOQUES :

- 152) « Intelligence artificielle, personne décédée et ressemblance psychique », *Colloque « La personne face à l'intelligence artificielle » à l'Université du Mans*, 14 nov. 2019, *Deadtech* : Résurrection numérique (téléchargement de l'esprit, agents conversationnels et robots sociaux) et réglementation protectrice sur la vie privée, le droit à l'image, à la voix et les données personnelles.

Actes publiés : « Transcender la mort avec l'intelligence artificielle », in *La personne face à l'intelligence artificielle*, M. Bouteille-Brigant (Dir.), Institut francophone pour la justice et la démocratie, Colloques & Essais, 2021, p. 77-93 (17 pages)

- 153) « La problématique de l'appropriation des données agricoles », *Colloque « Agri-numérique & Droit » à l'Université du Mans*, Antenne de la faculté de droit de Laval (Mayenne), 22 mars 2019, *RD rur* 2020, dossier 2, p. 17-20 (4 pages). *Agtech* : Risques liés aux données personnelles et non personnelles. Captation vidéo : <http://umotion.univ-lemans.fr/video/4435-la-problematique-de-lappropriation-des-donnees-agricoles/>

- 154) *Rapport de synthèse lors du colloque « L'Open Data : une évolution juridique ? » Journée des jeunes chercheurs, à l'Université du Mans*, « Rapport de synthèse », 30 mars 2018. captation vidéo : <<http://umotion.univ-lemans.fr/droit/open-data/>>; <<http://umotion.univ-lemans.fr/video/3251-rapport-de-synthese/>>

Actes publiés : « Rapport de synthèse », *Revue générale du droit*, Élise MOURIESSE (dir.), Études et réflexions 2018, numéro 29554 (45 pages) ; version numérique : <http://www.revuegeneraledudroit.eu/blog/2018/08/27/rapport-de-synthese/>

3) COMMUNICATIONS ORALES :

- 155) « Chaîne de blocs et législation contractuelle française », *Conférence Droit, agriculture et chaîne de blocs : perspectives françaises*, Université Laval, Canada, 23 mai 2022, à distance en webinaire.

- 156) Communication sur l'Intelligence artificielle et les données personnelles, *Conférence « Union Européenne et la transition numérique »*, 30 juin 2021, Maison Europe 53, webinaire

- 157) « Actualité du droit à l'oubli numérique en France et au Québec », 17 oct. 2019 *Présentation officielle à la Société de législation comparée (Paris) de l'ouvrage : Droit comparé Franco-Canadien*, S. NORMAND et D. CHOLET (Dir.), Société de législation comparée - Yvon BLAIS, 2019, précité.

C) RECHERCHES CONSACRÉES À LA PROCÉDURE ET À LA DÉJUDICIARISATION

- 158) « La chasse aux sorcières : les procès en sorcellerie », *Colloque « Le droit et la magie » à l'Université du Mans*, 1^{er} avril 2022, les procès Moyen-âgeux : ouvrages de juristes sur la dénomination et l'obtention d'aveux, poursuite de sorcières et de femmes, procès politiques et finalistes ; les procès et lynchages contemporains : pénalisation dans certains pays et procès médiatiques.

- 159) « La justice prédictive et les données personnelles : le risque de réidentification », *Colloque « La justice prédictive, risques et avenir d'une justice virtuelle »*, à l'Université du Mans, Antenne de la faculté de droit à Laval (Mayenne), 6 avril 2018. Captation vidéo : <https://umotion.univ-lenans.fr/search/?q=JUSTICE+PREDICTIVE>
<https://umotion.univ-lenans.fr/video/3345-la-justice-predictive-et-les-donnees-personnelles-le-risque-de-la-re-identification/>

Article associé après actualisation législative : « L'open data judiciaire et les données personnelles : pseudonymisation et risque de réidentification », in *La justice prédictive, Archives de philosophie du droit*, t. 60, 2018, p. 153-181 (29 pages) ; Changement de perspective lié à la loi du 20 juin 2019 sur les données personnelles et au projet de réforme de la Justice.

- **Organisation d'une conférence à l'Université du Mans :**

- 160) « Le divorce sans juge : quels risques juridiques ? quelles pratiques ? »
 - Préparation du projet : direction scientifique, organisation matérielle, obtention de la validation de la conférence au titre de la formation professionnelle des notaires (Conseil supérieur du Notariat) et de la formation professionnelle des avocats (Barreau du Mans), association des étudiants de 1^{ère} et 2^{ème} année de Licence et de Master 2 Contentieux,
 - Quatre intervenants universitaires complétées par des tables rondes sur la mise en pratique du nouveau dispositif avec quatre avocats et deux notaires
 - Communication à la conférence :
 « La contractualisation et la déjudiciarisation du contentieux familial ».
- 19 janv. 2018

D) RECHERCHES CONSACRÉES À L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

- **Organisation d'une conférence transdisciplinaire à l'Université du Mans :**

- 161) « La finance participative : Quels horizons ? », étude sur le *crowdfunding*, 8 févr. 2018
 - Direction scientifique, préparation du projet sur les thèmes de la rénovation du prêt par des plates-formes numériques et ses impacts sur la banque, de la micro-finance, la micro-assurance et la finance solidaire,
 - Communication à la conférence : « **Propos introductifs sur la finance participative : Quelle finance ? Quel financement ?** », Finance participative, finance verte, finance responsable.

- **Organisation d'un colloque transdisciplinaire à l'Université du Maine :**

- 162) « Loi n° 2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire : regards croisés », 4 nov. 2015
 - Préparation du projet : plan des interventions, budget, recherche de subventions, organisation matérielle et association des étudiants de Master 2,

- Co-direction scientifique avec M. le professeur Pierre-Grégoire MARLY et M. Éric BIDEET, Maître de conférences en sciences de gestion.
- Communication au colloque : « **Le renforcement du financement des associations par les libéralités** » : <https://motion.univ-lemans.fr/video/0321-le-renforcement-du-financement-des-associations-par-les-liberalites/>
- Organisation d'une captation vidéo accessible à l'adresse : <http://ecodroit.univ-lemans.fr/interventions-filmees.845.html>

E) ARTICLES SUR LES ASPECTS NUMÉRIQUES ET PROBATOIRES DU DROIT SOCIAL

- 163) « La production d'un certificat médical dans un contentieux social », *Jurisprudence Sociale Lamy* 30 janv. 2007, n° 204, p. 4-8.
- 164 à 166) *in Santé au travail et nouvelles technologies*, Rapport de l'Atelier droit du travail et nouvelles technologies Barreau de Paris – Association pour le développement de l'informatique juridique, 2006 :
- « Les effets de la suspension du contrat de travail du salarié absent pour maladie », base de données *Lexbase* n°N273A94, (7 pages).
 - « L'utilisation en justice d'un certificat médical faisant état d'une pathologie liée à l'emploi des TIC (Technologies de l'Information et de la Communication) », base de données *Lexbase* n°N3129A9R, (4 pages).
 - « Le traitement par l'entreprise de la rupture du contrat de travail pour absence du salarié malade à la suite de l'utilisation intensive des TIC », base de données *Lexbase* n°N2896A97, (8 pages).
- 167) « La licéité de la preuve en droit du travail : l'employeur peut-il produire en justice les éléments recueillis grâce à la cybersurveillance ? », *Petites affiches* 9 juin 2004, n° 115, p. 3-15.
- 168 à 171) *in Risques NTIC et cybersurveillance*, deux n° spéciaux, Revue *Les Cahiers du DRH*, suppléments aux n° 89 et n° 90, 10 et 24 octobre 2003 :
- « Quand l'employeur paye la note ! Responsabilité civile de l'employeur du fait des agissements dommageables de ses salariés sur Internet », n° 89, p. 63-71.
 - « Internet, lieu de commission de l'infraction pénale et juridiction compétente », n° 89, p. 81-83.
 - « Responsable et... coupable ? L'engagement de la responsabilité pénale de l'employeur du fait des agissements sur Internet de ses salariés », n° 89, p. 85-88.
 - « La problématique juridique de la preuve », n° 90, p. 21-37.

Section 3 : PROJETS DE RECHERCHE

A) Article sur les libéralités aux associations, en préparation

Les libéralités sous différentes formes sont nécessaires aux associations pour obtenir des soutiens financiers pour leurs activités. Cela est d'autant plus nécessaire que les aides étatiques ne peuvent suffire à les financer.

L'évolution de la capacité à recevoir des libéralités des associations et de leurs formes méritent des éclaircissements. Les micro-dons permis par téléphone mobile et l'arrondi de paiement proposés aux clients font partie de ces mécanismes ouverts par les réformes législatives favorisant l'économie sociale et solidaire. Il convient d'élargir l'examen aux legs ou à la désignation comme bénéficiaire de contrats d'assurance sur la vie, qui permettent de récolter des fonds pour financer les associations.

B) Article sur la recherche des origines, en préparation

L'accès aux origines lors d'un accouchement secret est très encadré. Il est très difficile pour un enfant d'accéder aux informations relatives à sa naissance sous X. La mère biologique peut refuser la demande d'identification et la communication des éléments figurant au dossier. Il apparaît que la montée en puissance d'un droit à l'identité des personnes devant la Cour de Strasbourg a contraint la France à modifier en 2002 sa législation sur l'accouchement secret. Or, les assouplissements retenus portaient notamment sur l'accès à l'identité des parents de naissance après leur décès. Envisager la quête identitaire une fois le parent de naissance décédé peut surprendre, mais se révèle en pratique une voie d'accès facilitée aux informations figurant au dossier du pupille, dont la naissance a été couverte par le secret de l'accouchement maternel. Si la levée du secret n'a pas été demandée précédemment ou que le parent de naissances ne s'est pas opposé à la communication de son identité après sa mort, l'accès aux informations figurant au dossier est certain. D'ailleurs, les affaires portées en justice en matière d'accès à des informations sur les parents de naissance étaient souvent intentées par des personnes très âgées. L'étude des enquêtes sociologiques et des rapports du Conseil national de l'accès aux origines personnelles donnent des clés pour évaluer la mise en œuvre du dispositif français actuel et ses possibilités d'amélioration.

C) Article sur L'assurance du patrimoine immobilier du couple, en projet

Les achats immobiliers en couple sont fréquents. Les difficultés surgissent en cas de séparation ou de décès lorsqu'il faut résoudre la question de la prise en charge du remboursement du prêt ou des primes d'assurance-habitation. La jurisprudence a tranché certains problèmes en assurance emprunteur, au titre de la liquidation des intérêts financiers des membres du couple, qu'ils soient concubins, partenaire de pacte civil de solidarité ou époux. Les sommes incombant à chaque membre du couple ou à l'indivision font l'objet de contentieux récurrents, qu'il serait souhaitable d'éviter.

En cas de séparation de fait des époux, la jurisprudence impose la cogestion des deux membres du couple pour résilier le contrat d'assurance habitation ; les primes incombent à la communauté. Ces questions se posent également en cas de séparation des concubins en indivision.

D) Projet de colloque : Assurance et technologies immersives

Le secteur de l'assurance est très influencé par les technologies numériques. Il s'adapte aux nouveaux outils digitalisés qui font évoluer les pratiques professionnelles. L'expérience client digitalisée est mise en avant, via l'*omnicanal* et la satisfaction de l'usage du client (*User experience*). Les applications de souscription, de gestion des risques et de prévention sont de plus en plus nombreuses pour accompagner les assurés et attirer les candidats à l'assurance.

Les objets connectés sont de plus en plus nombreux. Par exemple dans le secteur automobile avec les véhicules connectés, les boîtiers numériques dans les véhicules pour déclencher des services d'assistance, ou évaluer la conduite pour la tarification adaptée sont déjà en place. Différents contrats proposent d'adapter le montant des primes facturées pour couvrir le risque automobile à la qualité de la conduite (*Pay how you drive*) ou au kilométrage annuel comptabilisé (*Pay as you drive*). Les nouvelles boîtes noires enregistrant quelques secondes au moment d'un accident vont servir à analyser les sinistres (intégrées à compter de 2023 dans les nouveaux véhicules mis en circulation).

L'immersion induite par les objets connectés résulte encore de l'usage d'outil de gestion domotique et à terme de capteurs de santé. Ces différents outils posent des questions de protection des données personnelles et de preuve. En outre, le *metaverse* est déjà investi par des acteurs de l'assurance et pourra susciter le renouvellement de l'analyse de la relation client.

E) Projet de colloque : Les enjeux de l'usage des pièces détachées de seconde main en automobile

Valoriser des pièces de véhicules automobiles en les réutilisant pour effectuer des réparations sur des véhicules accidentés ou usagés traduit un objectif de préservation des ressources. Néanmoins, une telle mesure remplit-elle ces attentes élevées ? Confronté différents secteurs de recherche comme l'économie circulaire et le recyclage des déchets, le droit des assurances et les droits de propriété intellectuelle constitue un enrichissement de l'analyse des questions sous un angle pluridisciplinaire.

La réparation des véhicules automobiles avec des pièces détachées de seconde main pose des questions de propriété intellectuelle pour les fabricants, qui ont investi dans leur conception et ont protégé leurs créations en acquérant des droits de propriété intellectuelle.

Cette mesure tend à valoriser l'économie circulaire en limitant les déchets. Cette tendance s'inscrit dans les projets de réutilisation des produits afin de limiter les quantités de matières exploitées par l'industrie et de valorisation des produits par leur recyclage. Différents textes ont cherché à instaurer une obligation de remplacement par des pièces déjà employées lors des réparations, sans être votés. Une étude des textes en faveur de l'économie circulaire s'impose.

Enfin, une baisse tarifaire des primes d'assurance automobile pourrait résulter de la réexploitation de pièces détachées pour la réparation des véhicules sinistrés. Les assureurs spécialisés en assurance automobile se trouvent à la limite de la rentabilité car les prestations annuelles versées sont souvent quasi-égales voir supérieures au montant des primes collectées dans l'année. Des gains sur les coûts de réparation pourraient servir la communauté des assurés.